



## Directeur périscolaire F/H

*Située à une dizaine de kilomètres au sud des Sables d'Olonne et avec plus de 8000 habitants, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire porte deux visages : l'un historique et l'autre littoral. Cette double spécificité fait de cette commune vendéenne un territoire particulièrement riche et dynamique. De nombreux sites - tels que l'estuaire du Payré, le port de La Guittière ou encore le Château - font ainsi de Talmont-Saint-Hilaire une destination privilégiée des touristes.*

### CONTEXTE

Le service ALSH Les Oyats de la Ville de Talmont-Saint-Hilaire accueille les enfants de 3 à 11 ans de la ville sur les temps périscolaires (4 sites) et les vacances.

La ville de Talmont-Saint-Hilaire recrute un Directeur périscolaire F/H pour assurer la responsabilité d'un de ses sites sur les temps périscolaires, et assurer l'animation auprès des enfants pendant les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

### OFFRE

**Type d'emploi :** permanent  
**Nombre de poste(s) :** 1  
**Poste à pourvoir :** 1/09/25  
**Date limite de candidature :** 6/07/25  
**Service d'affectation :** Enfance jeunesse  
**Grade :** Adjoint d'animation

### MISSIONS

Rattaché à la directrice de l'ALSH et au sein d'une équipe de 3 directeurs périscolaires et 18 animateurs, vous êtes responsable d'un accueil périscolaire et de son suivi administratif. En tant qu'animateur, vous travaillez également au développement des projets et à l'animation des temps d'accueil des enfants.

En tant que directeur périscolaire, vous gérez l'équipe d'animation du site sur lequel vous êtes affecté. Vous travaillez à la mise en place du projet pédagogique en concertation avec elle.

Vous assurez le relationnel avec les familles, les directeurs d'école et avec les services techniques de la ville en cas de besoin d'intervention.

Au titre de vos missions administratives, vous maintenez à jour le dossier périscolaire obligatoire. Vous élaborez également le planning d'activités et vous réalisez les fiches techniques de chacune d'elles. Vous veillez à la transmission des documents destinés à la secrétaire du pôle.

Vous êtes en charge des commandes de goûters et de matériel pédagogique pour les périscolaires et l'accueil de loisirs.

Vous veillez à l'application et au respect du protocole sanitaire en vigueur.

En tant qu'animateur, vous accueillez des enfants sur les mercredis scolaires, les vacances scolaires, les temps d'accueil périscolaires et méridiens.

Vous participez à l'élaboration et à la rédaction des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif. Vous mettez en place un échéancier que vous veillez à respecter. Vous dressez un bilan et une évaluation des animations proposées.

Vous assurez vos missions de façon à garantir la sécurité physique et psychologique des enfants de l'accueil périscolaire.

En fonction des besoins, vous pouvez être amené·e à remplacer l'équipe de direction pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Vous participez aux temps forts de l'année liés aux manifestations communales et à la préparation de la saison estivale.

## PROFIL

Titulaire d'un diplôme de direction d'accueil de loisirs (BPJEPS LTP ou équivalent) vous justifiez d'une première expérience réussie sur un poste similaire.

Vous maîtrisez la notion de projet dans le domaine de l'animation et vous savez mettre en place un cycle d'activités en lien avec le projet pédagogique défini.

Vous êtes en capacité de mettre en place toute forme d'activités et de supports d'animation, et également de fédérer un groupe d'enfants sur des projets d'activités.

Le respect de l'expression, de la créativité et des capacités de chaque individu est au cœur de vos préoccupations dans l'exercice de vos missions.

Votre sens du relationnel et de la communication est reconnu. Vous êtes dynamique, force de proposition et vous appréciez le travail en équipe.

Vous êtes à l'aise avec l'outil informatique.

Permis B indispensable.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

**Lieu de travail :** ALSH, 85440 Talmont-Saint-Hilaire

**Déplacements :** ponctuels en fonction des sorties organisées

**Temps de travail :** temps complet annualisé - travail du lundi au vendredi

**Nombres d'heures hebdomadaire :** variable selon période de l'année : 46h/semaine pendant les vacances scolaires - 35h/semaine en période scolaire

**Congés :** 1 semaine par petites vacances scolaires et 3 semaines l'été

### Avantages :

>Participation prévoyance (à partir de 50% de la cotisation mensuelle) et à la mutuelle (10 par mois si adhésion à une mutuelle labellisée).

>Collectivité adhérente au CNAS et au FDAS (prise en charge à 50% de la cotisation annuelle), organismes d'action sociale permettant de bénéficier d'avantages de type chèques vacances, chèques lire et culture, tickets CESU, prestations sports, enfants, billetterie avantageuse pour les concerts, parcs de loisirs, musées, etc.

> Prime annuelle selon l'atteinte des objectifs et la manière de servir (CIA).

## INFORMATION

Pour plus d'information sur le poste, vous pouvez contacter Madame Béatrice DESCOURS, Directrice de l'ALSH, au 02.51.21.07.12.

*Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.*

**Candidatures à adresser à :**

Monsieur le Maire - Mairie de Talmont-Saint-Hilaire  
3, rue de l'Hôtel de Ville - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE  
ou à recrutement@vendegrandlittoral.fr